RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

2020

Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'Aillantais en Bourgogne

9, rue des Perrières
Aillant-sur-Tholon
89110 MONTHOLON

Tél. 03 86 63 38 57
environnement@ccaillantais.fr

GLOSSAIRE

AV : apport volontaire

CCAB : communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne

DDS : déchets diffus spécifiques : déchets dangereux de la déchèterie (ex : peinture, batterie...)

DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques : tous les déchets fonctionnant avec une prise électrique ou une pile/batterie.

DMA : déchets ménagers et assimilés

DNR : déchets non recyclables = encombrants

ISDND : installation de stockage des déchets non dangereux.

OMR : ordures ménagères résiduelles

PAP : porte à porte

CSR : combustibles solides de récupération

SOMMAIRE :

A. Les indicateurs techniques : 1
1. Le territoire desservi : 1
1.1 Le périmètre : 1
1.2 L'organisation : 1
2. La prévention des déchets : 2
2.1 Indice de prévention des déchets par rapport à 2010 : 2
2.2 Préambule à la prévention des déchets : 2
2.3 Principales actions menées en 2020 : 3
3. La collecte : 3
3.1 Population desservie : 4
3.2 La collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte : 4
3.2.1 L'organisation : 4
3.2.2 Les quantités collectées : 5
3.3 La collecte sélective des déchets recyclables : 5
3.3.1 L'organisation : 5
3.3.2 Les quantités collectées de corps plats et corps creux : 6
3.3.3 Les quantités collectées dans les containers à verre : 7
3.4 La collecte en déchèterie : 7
3.4.1 La déchèterie de Guerchy : 7
3.4.2 Les déchèteries du Toucycois : 9
3.4.3 La déchèterie de Charny : 9
3.4.4 Le bilan des tonnages collectés : 10
3.4.5 La fréquentation déchèterie de Guerchy : 14
3.5 Comparaison des tonnages : 14
4. Le traitement : 15
4.1 La localisation des unités de traitement : 15
4.1.1 Les ordures ménagères résiduelles : 15
4.1.2 Les déchets recyclables : 15
4.1.3 Les déchets issus de la déchèterie de Guerchy : 16
4.2 Le bilan quantitatif des tonnages traités : 17
5. La redevance incitative : 19
5.1 Le nombre de bacs mis en place : 19
5.2 La grille tarifaire 2020 : 19

B. Les indicateurs financiers : 20
1. Les modalités d'exploitation du service d'élimination : 20
2. Le bilan annuel des coûts : 20
2.1 Les principales dépenses du service : 20
2.2 Les principales recettes du service : 21
2.3 Calcul des différents coûts : 21
2.4 Comparaison avec les années précédentes : 22
2.5 Comparaison avec le coût de référence national (référence année 2018) : 23

C. La communication 23
1. La communication grand public 23
2. La communication auprès des scolaires 23
ANNEXES 24

A. Les indicateurs techniques :

1. *Le territoire desservi :*

1.1 Le périmètre :

La communauté de communes de l'Aillantais (CCA) regroupe 13 communes en 2020, à savoir :

- ✓ Chassy
- ✓ Fleury-la-Vallée
- ✓ La Ferté-Loupière
- ✓ Les Ormes
- ✓ Le Val d'Ocre
- ✓ Merry-la-Vallée
- ✓ Montholon
- ✓ Poilly-sur-Tholon
- ✓ Saint-Maurice-le-Vieil
- ✓ Saint-Maurice-Thizouaille
- ✓ Senan
- ✓ Sommecaise
- ✓ Valravillon

Carte : Territoire de la CCA

1.2 L'organisation :

La CCA exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire.

L'année 2012 est la première année de facturation de la redevance incitative.

Depuis le deuxième trimestre 2017 :

La collecte des ordures ménagères est effectuée, en porte à porte, une fois tous les 15 jours.
La collecte des déchets recyclables (hors verre) est effectuée en porte à porte tous les 15 jours.
La collecte du verre est effectuée en apport volontaire par le prestataire environ une fois toutes les trois semaines.

2. *La prévention des déchets :*

2.1 Indice de prévention des déchets par rapport à 2010 :

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'indice de réduction des déchets du territoire (base 100 – année 2010 – ration kg/hab).

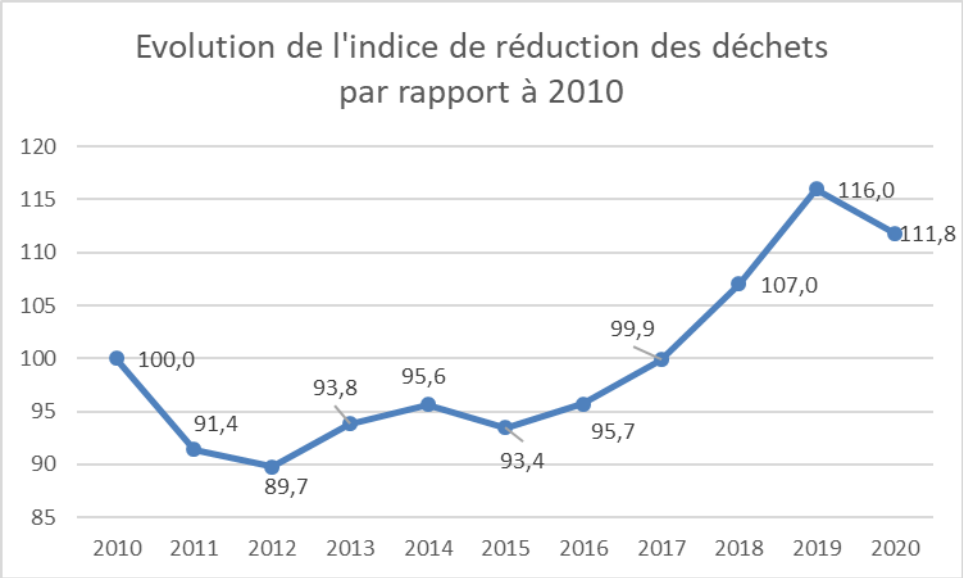

Nous pouvons constater l'impact de la mise en place de la redevance incitative sur la réduction de la production de déchets en 2012. Depuis cette mise en place, après une période de stagnation, la production de déchets est repartie à la hausse.
Cette augmentation est due à l'augmentation des déchets des déchèteries : + 84.5% entre 2010 et 2019, avec notamment une augmentation des végétaux (+122% entre 2010 et 2019) et des gravats (+85.5% entre 2010 et 2019). L'année 2020 est marquée par une diminution de cet indice provoquée par la diminution du tonnage des gravats et des végétaux. Cette diminution de tonnage est la conséquence de la fermeture des déchèteries pendant la période COVID et l'arrêt des chantiers.

2.2 Préambule à la prévention des déchets :

Créé il y a plus de 20 ans, le Syndicat des Déchets du Centre Yonne (SDCY) était au départ un syndicat exclusivement « d'étude ». De ce fait, le SDCY s'est initialement consacré à l'analyse de solutions pour le traitement des déchets résiduels, afin d'anticiper la pénurie annoncée en capacités de traitement sur le territoire du Centre Yonne.

En 2008, le syndicat s'est donné pour mission de proposer une solution publique aux collectivités et entreprises du Centre Yonne, avec la création d'un pôle de gestion multi filières des déchets ménagers et assimilés et des déchets industriels banals. Malgré les efforts de concertation, ces travaux n'ont pas abouti.

En 2010, le SDCY opère un revirement stratégique et décide de mener une politique de réduction des quantités de déchets à l'échelle de son territoire. Par la suite, plusieurs programmes de prévention se sont succédés.

Pour aller plus loin dans cette démarche de prévention des déchets, les élus des collectivités du SDCY ont conclu un nouveau conventionnement avec l'ADEME : un Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire (CODEC) ayant une approche plus globale dans la préservation des ressources. Si le CODEC reste une démarche volontaire, les collectivités à compétence collecte disposent d'un autre outil de programmation territoriale axé sur la réduction des déchets : le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Il s'agit d'un document réglementaire et obligatoire, élaboré pour 6 ans.

En 2018, les 8 intercommunalités du centre Yonne (CA de l'Auxerrois, CC de l'Agglomération Migennoise, CC de l'Aillantais, CC Chablis Villages et Terroirs, CC du Gâtinais en Bourgogne, CC du Jovinien, CC Serein et Armance, CC de la Vanne et du Pays d'Othe) ont décidé de confier la rédaction et le dépôt d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés unique sur la période 2019-2024 au SDCY.

Les leviers d'actions restent communs et cohérents avec la politique de prévention menée depuis 2010, mais les objectifs et les moyens sont choisis par les collectivités en pleine autonomie en fonction des contraintes et des spécificités locales.

2.3 Principales actions menées en 2020 :

La communauté de communes de l'Aillantais a continué en 2020 les actions en faveur de la prévention des déchets : distribution de STOP PUB, mise à disposition de composteurs, articles sur la prévention des déchets… Au vu de la situation sanitaire de l'année 2020, il n'y a pas eu d'autres actions.

3. *La collecte :*

L'année 2020 a été marquée par le COVID 19, malgré ce contexte sanitaire complexe, le service de collecte n'a pas cessé de fonctionner sur notre territoire. Les collectes d'ordures ménagères résiduelles, des déchets recyclables et de verre ont eu lieux comme habituellement. L'ensemble des tonnages ont été traités suivant les filières appropriées.

3.1 Population desservie :

Communes	Communes déléguées	Nombre d'habitants (population totale INSEE 2020)
CHASSY		472
FLEURY-LA-VALLÉE		1 137
LA FERTE-LOUPIERE		541
LES ORMES		348
LE VAL D'OCRE	SAINT AUBIN CHÂTEAU NEUF	573
	SAINT MARTIN SUR OCRE	
MERRY-LA-VALLÉE		385
MONTHOLON	AILLANT-SUR-THOLON	2 926
	CHAMPVALLON	
	VILLIERS-SUR-THOLON	
	VOLGRE	
POILLY-SUR-THOLON		705
SAINT-MAURICE-LE-VIEIL		379
SAINT-MAURICE-THIZOUAILLE		265
SENAN		724
SOMMECAISE		375
VALRAVILLON	GUERCHY	1 807
	LADUZ	
	NEUILLY	
	VILLEMER	
TOTAL		10 637

3.2 La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) en porte à porte :

3.2.1 L'organisation :

Le service de collecte est assuré par un prestataire privé : la société COVED. La fréquence de collecte des ordures ménagères est d'une fois tous les 15 jours. Afin d'assurer le service, une benne est affectée à la collecte.

En cas de nécessité, une benne à ordures ménagères de secours est présente sur le site de Volgré, route de Montargis.

	SEMAINE PAIRE	SEMAINE IMPAIRE
LUNDI	Chassy	La Ferté Loupière
	Les Ormes	Sommecaise
	Villiers-sur-Tholon	
MARDI	Merry-la-Vallée	Champvallon
	Le Val d'Ocre	Poilly-sur-Tholon
	Saint-Maurice-le-Vieil	Saint-Maurice-Thizouaille
MERCREDI	Guerchy	Fleury-la-Vallée
	Neuilly	Laduz
	Villemer	
JEUDI	Volgré	Aillant-sur-Tholon
	Senan	

3.2.2 Les quantités collectées :

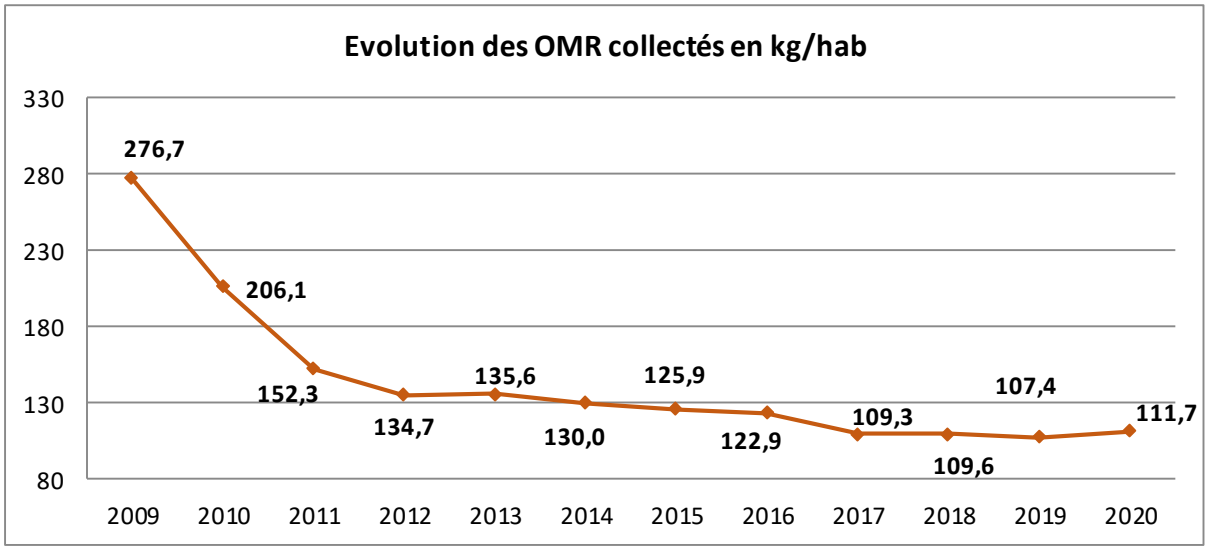

La production moyenne d'ordures ménagères résiduelles en 2020 est de 111,7 kg/hab. Elle a faiblement augmenté (4%) par rapport à 2019. Le tonnage des ordures ménagères résiduelles a diminué de 55% entre 2009 et 2020, il est relativement stable depuis 2017.

Regard sur la saisonnalité des quantités collectées :

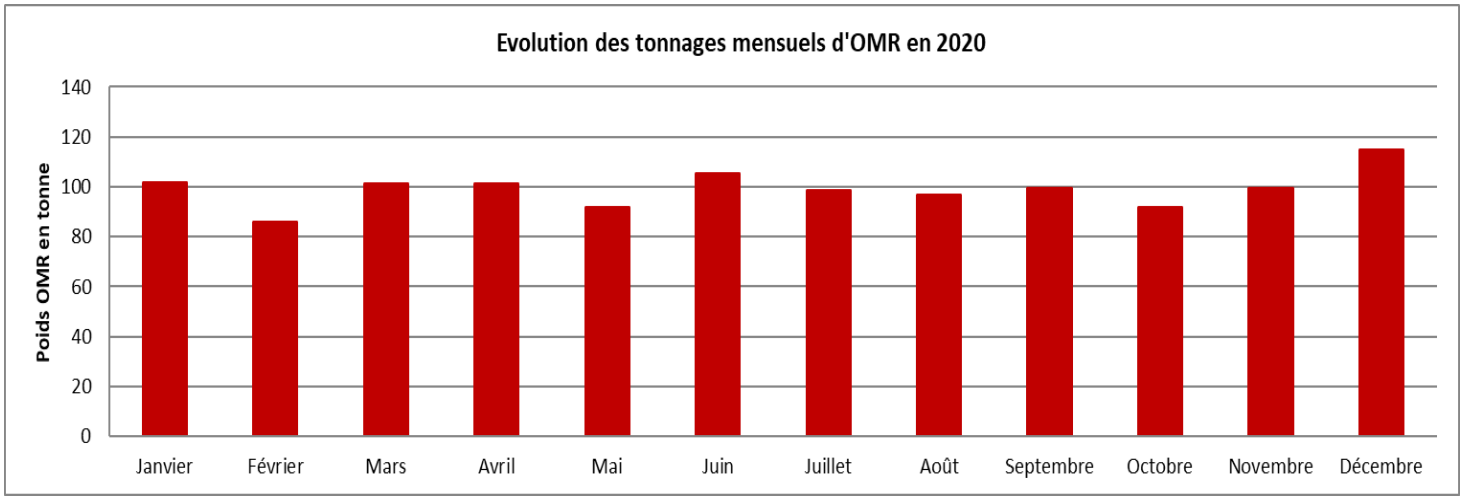

Nous observons qu'il n'y a pas d'impact significatif des saisons sur la production des ordures ménagères résiduelles sur le territoire de la CCA.

3.3 La collecte sélective des déchets recyclables :

3.3.1 L'organisation :

Le service de collecte est assuré par un prestataire privé : la société COVED. La fréquence de collecte des déchets recyclables (hors verre) est d'une fois tous les 15 jours, le verre reste lui collecté en apport volontaire environ une fois toutes les trois semaines.

	SEMAINE PAIRE	SEMAINE IMPAIRE
LUNDI	Chassy	La Ferté Loupière
	Les Ormes	Sommecaise
	Villiers-sur-Tholon	
MARDI	Merry-la-Vallée	Champvallon
	Le Val d'Ocre	Poilly-sur-Tholon
	Saint-Maurice-le-Vieil	Saint-Maurice-Thizouaille
MERCREDI	Guerchy	Fleury-la-Vallée
	Neuilly	Laduz
	Villemer	
JEUDI	Volgré	Aillant-sur-Tholon
	Senan	

3.3.2 Les quantités collectées de corps creux et corps plats :

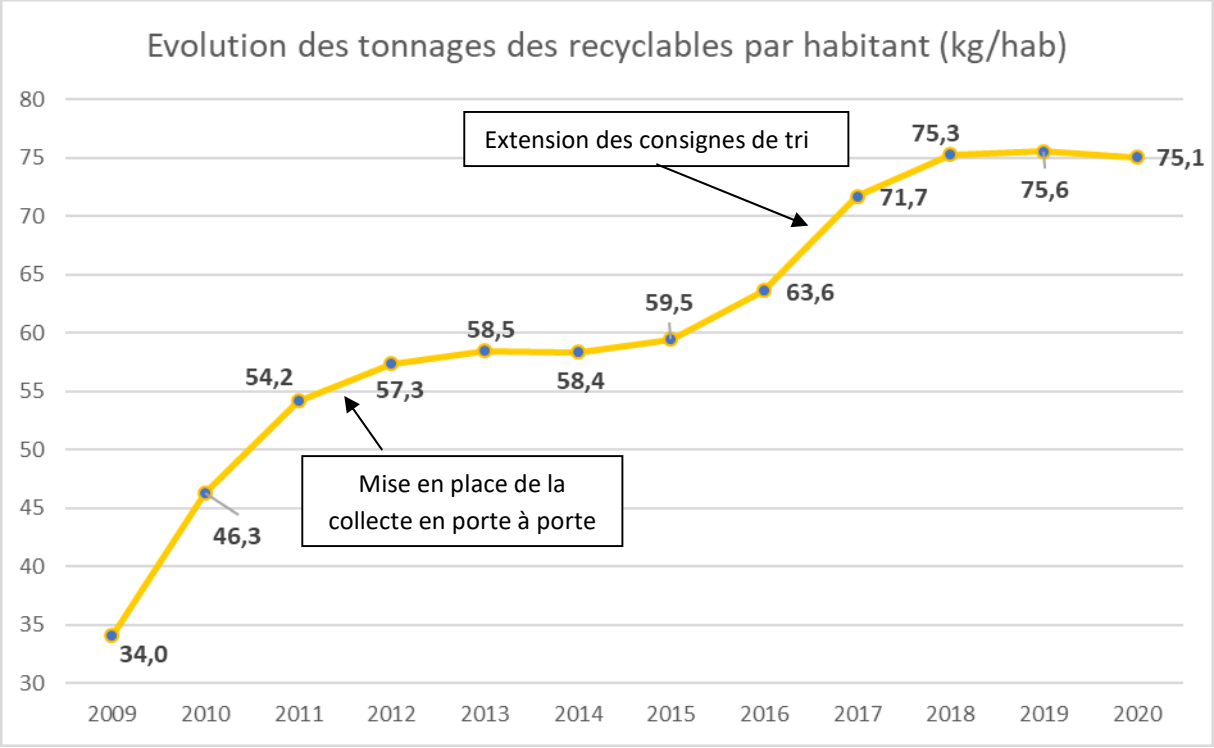

Le tonnage de collecte des déchets recyclables (hors verre) a augmenté de 145 % de 2009 à 2020, suite à la mise en place de la collecte en porte à porte et de l'extension des consignes avec une stabilité des tonnages collectés depuis 2018. La collecte des déchets recyclables (hors verre) représente 75,1 kg/hab pour l'année 2020.

3.3.3 Les quantités collectées dans les containers à verre :

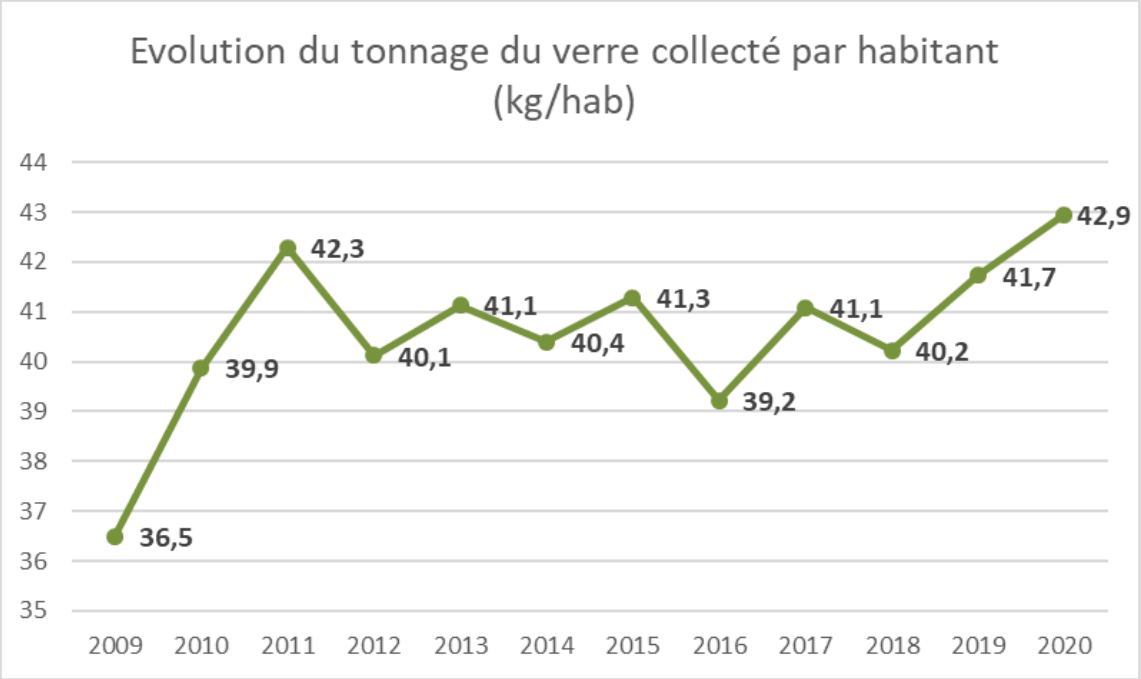

Le tonnage du verre a augmenté de 31 % entre 2009 et 2020, avec une augmentation de 3 % entre 2019 et 2020. La collecte du verre représente 42,9 kg/hab pour l'année 2020.

3.4 La collecte en déchèterie :

Depuis le 1er janvier 2009, les habitants des communes de Merry-la-Vallée, Le Val d'Ocre, Saint-Maurice-le-Vieil et de Saint-Maurice-Thizouaille ont accès aux déchèteries de Toucy et Pourrain. De la même manière, les habitants de Sommecaise et de la Ferté-Loupière ont accès à la déchèterie de Charny.
La gestion des déchèteries a été reprise par la Communauté de Communes de Puisaye Forterre. Une nouvelle convention pour l'accès aux déchèteries de la Communauté de Communes Puisaye Forterre pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023 a été signée le 18/12/2018.

Le contexte sanitaire de 2020 nous a contraint à fermer la déchèterie intercommunale du 18 mars au 19 avril 2020.
Les déchèteries de la Communauté de Communes de Puisaye Forterre ont été fermées du 16 mars au 11 mai 2020.
Pendant cette période de fermeture, il y a eu un accès possible sur rendez-vous pour les professionnels et les communes.

3.4.1 La déchèterie de Guerchy :

La déchèterie intercommunale de la communauté de communes de l'Aillantais est située sur la commune de Valravillon au lieu-dit « digne chien » sur la RD 14.

Des travaux d'agrandissement et de mises aux normes ont eu lieu sur notre site de la déchèterie en 2016/2017. Les travaux se sont terminés en juillet 2017.

Les travaux d'agrandissement et d'optimisation avaient pour objectifs :

- D'apporter des adaptations aux installations existantes afin d'améliorer l'ensemble du fonctionnement de la déchèterie et de permettre la mise en place des nouvelles filières de valorisation (bois, pneu, mobilier…).
- De permettre la mise en conformité réglementaire du site par l'ajout de dispositifs antichute devant les bennes.
- De veiller à la sécurité des biens, des personnes et des matériaux dans l'enceinte de la déchèterie (protection contre le vol et les dégradations) : mise en place d'un système de vidéosurveillance et d'une clôture active.
- De différencier les voies d'accès des usagers et des prestataires en charges de la collecte des bennes.
- D'adapter et de développer la signalétique des accès et des bennes.

La déchèterie d'une superficie de 4547 m^2 comprend les éléments suivants :

- 8 emplacements de bennes à quai + 1 emplacement hors quai,
- Un container pour les pneumatiques,
- Des bornes de collecte pour : le verre, le textile et les huiles minérales,
- Une plateforme de 650 m^2 pour le stockage et broyage des déchets verts,
- Un local pour les gardiens,
- Un local de stockage des déchets d'équipements électriques et électroniques,
- Un local pour la ressourcerie,
- Un local pour les déchets diffus spécifiques des ménages,

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

	Déchèterie de Guerchy Route départementale 14 - lieu-dit Digne Chien Guerchy – 89113 VALRAVILLON
Période estivale : Du 1er avril au 30 septembre	Lundi et vendredi : 13h30-18h00 Mercredi et samedi : 9h00-12h30 et 13h30-18h00
Période hivernale : Du 1er octobre au 31 mars	Lundi et vendredi : 13h30-17h00 Mercredi et samedi : 9h00-12h00 et 13h30-17h00

Les déchets acceptés à la déchèterie sont les suivants :

3.4.2 Les déchèteries de Toucy et de Pourrain :

Les horaires d'accès sont les suivants :

	Déchèterie de TOUCY Zone d'activités Les « Hâtes du Vernoy » Tél. 06 87 13 00 21	Déchèterie de POURRAIN Lieu-dit « Les Champs Blancs » Tél : 03 86 41 02 94
Période estivale : Du 1er avril au 31 octobre	Lundi, Jeudi et Samedi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00 Mercredi : 14h00-17h00 Mardi et Vendredi : 9h00-12h00	Mardi, Jeudi, Vendredi : 14h00-17h00 Mercredi : 9h00-12h00 Samedi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00
Période hivernale : Du 1er novembre au 31 mars	Lundi et Mercredi : 14h00-17h00 Mardi, Jeudi et Vendredi : 9h00-12h00 Samedi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00	Mardi et Vendredi 14h00-17h00 Mercredi 9h00-12h00 Samedi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00

Les déchets acceptés à la déchèterie sont les suivants :

3.4.3 La déchèterie de Charny :

Les horaires d'accès sont les suivants :

	Déchèterie de Charny Zone Artisanale Sud Tél : 03.86.63.69.76
Période estivale : Du 1er avril au 31 octobre	Lundi : 14h00-17h00 Mardi et Vendredi : 9h00-12h00 Mercredi, Jeudi, Samedi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00
Période hivernale : Du 1er novembre au 31 mars	Lundi, Mercredi et Jeudi : 14h00-17h00 Mardi et Vendredi : 9h00-12h00 Samedi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00

Les déchets acceptés à la déchèterie sont les suivants :

3.4.4 Le bilan des tonnages collectés :

En 2015, nous avons eu la mise en place d'un nouvel eco-organisme : ECODDS. Cet éco-organisme prend en charge certains déchets diffus spécifiques (DDS). Nous avons donc dorénavant deux filières pour les déchets dangereux : les déchets diffus spécifiques ECODDS et hors ECODDS.
Depuis juillet 2017, nous avons mis en place sur la déchèterie de Guerchy une benne Eco-mobilier.

Les quantités collectées sur la déchèterie de Guerchy (en tonnes) :

BILAN 2020 : déchèterie de Guerchy		2020	% du poids
Ferraille		145,00	5,37%
Cartons		59,40	2,20%
Végétaux	Benne	196,94	7,29%
	Plateforme	502,40	18,59%
DNR[1]		545,87	20,20%
Bois		265,48	9,82%
Gravats		642,24	23,76%
Ecomobilier		157,38	5,82%
DDS[2] HORS ECO DDS		22,23	0,82%
DDS ECODDS		15,54	0,57%
DEEE[3] + lampes et néons		92,57	3,43%
Pneus		12,18	0,45%
Piles		0,71	0,03%
Textiles[4]		38,57	1,43%
Batteries		3,342	0,12%
Huiles		2,79	0,10%
TOTAL		2702,64	100,00%

[1]DNR : déchets non recyclables = encombrants

[2]DDS : déchets diffus spécifiques : déchets dangereux de la déchèterie (ex : peinture, batterie...)

[3]DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques : tous les déchets fonctionnant avec une prise électrique ou une pile/batterie.

[4]le tonnage correspond au tonnage collecté en déchèterie et via les bornes situées sur le territoire Aillantais.

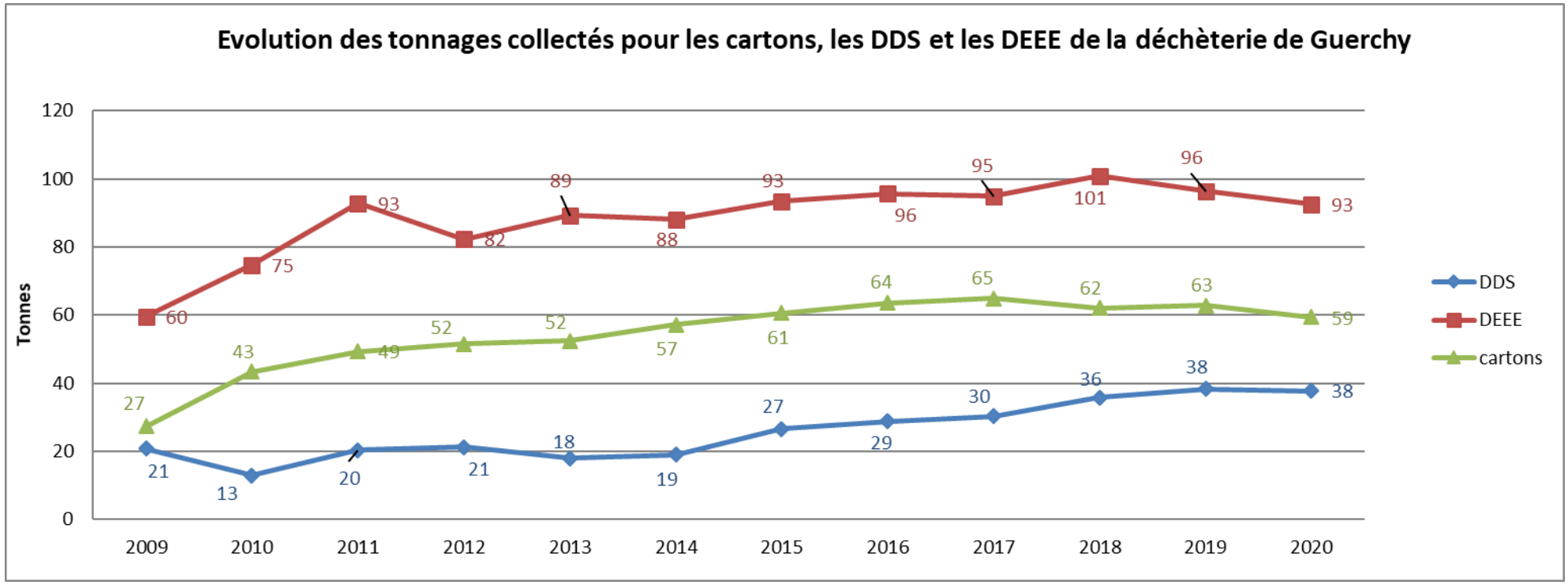

L'examen des tonnages collectés en déchèterie en 2020 met en lumière les faits suivants :

- Pas d'évolution significative de ces déchets

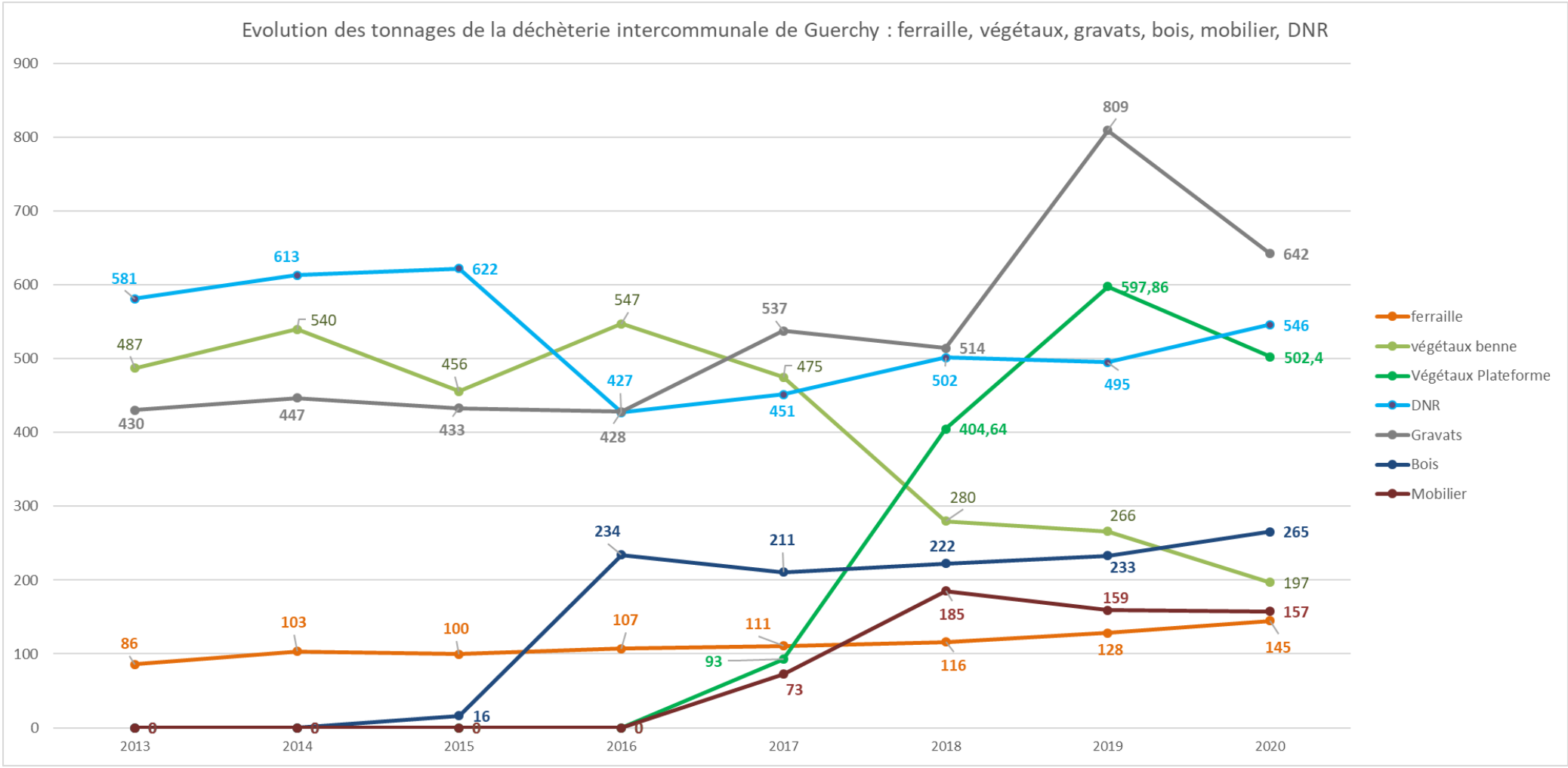

L'examen des tonnages collectés en déchèterie met en lumière les faits suivants :

En 2020, les quantités apportées à la déchèterie de Guerchy ont diminué de plus de 7.8 % par rapport à 2019. Nous pouvons noter :

- Une augmentation de la ferraille (+13,1%) et des DNR (+10,3%).
- Une diminution des végétaux collectés en benne (- 25,94 %), branchages (- 15,97%), des gravats (-20,63%).

Les quantités collectées sur les déchèteries de Toucy et de Pourrain pour les communes de Merry-la-Vallée, Le Val d'Ocre, Saint-Maurice-Thizouaille, Saint-Maurice-le-Vieil :

Tonnage pour l'Aillantais sur les déchèteries du Toucy et de Pourrain*	
Bilan 2020	Quantité en tonnes
Ferraille	31,61
DNR[1]	93,81
Bois	56,43
Mobilier	9,72
Déchets Verts	63,58
Cartons	12,99
Gravats	88,96
DDS[2] HORS ECO	2,99
DDS[2] ECO	3,00
DEEE[3]+lampes et néons	15,32
Placo	6,35
Piles	0,11
Textiles	1,71
Pneumatiques	1,76
Batteries	0,22
Huile vidange	0,97
TOTAL	**389,53**

*calcul des tonnages au prorata du nombre d'habitants

Suite à un incident technique la communauté de communes Puisaye Forterre, n'a pas pu nous fournir le nombre de visites de nos communes aux déchèteries de Toucy et Pourrain.

Les quantités collectées sur la déchèterie de Charny pour les communes de la Ferté-Loupière et Sommecaise :

Tonnage pour l'Aillantais sur la déchèterie de Charny*	
Bilan 2020	Quantité en tonnes
Ferraille	25,43
DNR[1]	70,60
Bois	29,02
Mobilier	22,37
Déchets Verts	38,06
Cartons	10,86
Gravats	71,82
DDS[2] HORS ECO	1,90
DDS[2] ECO	2,37
DEEE[3] +lampes et néons	12,37
Placo	7,23
Piles	0,15
Pneumatiques	1,40
Textiles	2,51
Batteries	0,13
Huile vidange	0,55
TOTAL	**296,77**

*calcul des tonnages au prorata du nombre d'habitants

Suite à un incident technique, la communauté de communes de Puisaye Forterre n'a pas pu nous fournir le nombre de visites de nos communes à la déchèterie de Charny.

[1]DNR : déchets non recyclables = encombrants
[2]DDS : déchets diffus spécifiques : déchets dangereux de la déchèterie (ex : peinture, batterie...)
[3]DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques : tous les déchets fonctionnant avec une prise électrique ou une pile/batterie.

3.4.5 Fréquentation de la déchèterie de Guerchy :

Nous n'avons pas à ce jour la possibilité technique de présenter des chiffres fiabilisés de la fréquentation de la déchèterie de Guerchy.

3.5 Comparaison des tonnages collectés :

Ci-dessous la comparaison des tonnages de notre communauté de communes avec les autres collectivités rurales de France :

Comparaison des tonnages collectés/hab

	Tonnages CCA 2020	France*
		Typologie : collectivités rurales
	en kg/hab	en kg/hab
OMR	111,7	201
Recyclables (hors verre)	75,1	50
Verre	42,9	41
Déchèterie	318,2	286
Déchets ménagers et assimilés DMA	548,3	578

*dernières données ADEME 2017

Ces chiffres illustrent les bonnes performances de la communauté de communes de l'Aillantais concernant les performances de collecte des ordures ménagères résiduelles, des recyclables et du verre et souligne les progrès à effectuer en ce qui concerne les déchets collectés en déchèterie.

4. *Le traitement* :

4.1 La localisation des unités de traitement :

4.1.1 Les ordures ménagères résiduelles :

Les ordures ménagères résiduelles de la CCA, collectées en porte à porte, sont traitées à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Duchy à Saint-Florentin gérée par la société COVED.

4.1.2 Les déchets recyclables :

Les déchets recyclables (hors verre), collectés en porte à porte, sont envoyés au centre de tri SOREPAR à Ormoy pour être triés par matériaux, ces matériaux sont ensuite envoyés aux filières de recyclage appropriées. Le verre est déposé sur le centre de tri de SOREPAR puis acheminé au centre de recyclage.

Matériaux	Filière	Société
Plastique	Recyclage	COVED
Aluminium		COVED
Acier		COVED
Carton		COVED
Papier		Norske Skog Golbey
Verre		Saint Gobain

Il est à rappeler que les **tonnes collectées ≠ tonnes recyclées.**

En effet, les tonnages recyclés sont les emballages reçus par les recycleurs, c'est-à-dire les tonnages collectés déduction faite des erreurs de tri, des stocks non expédiés et d'une freinte due au tri.

Répartition des tonnes recyclées :

	Tonnes recyclées 2018	Tonnes recyclées 2019	Tonnes recyclées 2020	Performance CCA 2017 kg/hab	Performance CCA 2018 kg/hab	Performance CCA 2019 kg/hab	Performance CCA 2020 kg/hab	GISEMENT
Acier	33	27,92	27,42	4,11	3,09	2,62	2,58	3,5
Aluminium	2,2	1,04	2,5	0,22	0,21	0,10	0,24	1,2
Bouteilles plastiques et pots et barquettes incolores	39	40,46	42,72	5,33	3,65	3,79	4,02	17,3
Bouteilles plastiques et pots et barquettes colorées	15,92	12,98	22,08	0,99	1,49	1,22	2,08	
Pots et barquettes PEHD, PP PS	23,1	26,08	27,28	3,90	2,16	2,45	2,56	
Films plastiques	10	19,66	16,78	0,54	0,94	1,84	1,58	
Cartonnettes	152,9	126,02	163,25	16,89	14,31	11,82	15,35	15,3
Briques alimentaires	9,78	10,5	3	1,31	0,92	0,98	0,28	1,2
Journaux	272,5	312,25	249,5	24,75	25,50	29,28	23,46	
Verre	409,6	466,7	495,15	38,36	38,33	43,76	46,55	35,3

		Moyenne des refus de tri	
	2012	6,87%	
	2013	9,43%	
	2014	9%	
	2015	9,04%	
2016	Avant extensions consigne de tri (01/01 au 15/06)	10,03%	
	Après extension des consignes de tri (15/06 au 31/12)	Refus "plastiques"	Refus "ultimes"
		1,77%	7,71%
	2017	3,27%	9,33%
	2018	2,59%	13,42%
	2019	2,97%	13,03%
	2020	3,73%	16,81%

Le tableau ci-dessus présente le taux d'erreurs de tri par rapport au tonnage global collecté, qui est en nette augmentation.

Le pourcentage des refus « plastiques » correspond aux nouvelles résines plastiques collectées conformément à l'extension des consignes de tri mais non recyclables actuellement.

Le pourcentage de refus « ultimes » correspond aux autres refus. Nous retrouvons ici par exemple : du textile, du verre, des emballages contenant des restes alimentaires, des objets (jouets, tube PVC, pèse-personne, vaisselle en porcelaine, abat-jour...), des déchets verts… et depuis l'année 2020 il a y également de nombreux masques. L'année 2020 est marquée par une augmentation assez nette des refus de tri.

4.1.3 Les déchets issus de la déchèterie de Guerchy :

Déchèterie	Type de traitement	Société	Lieu de traitement
Ferraille	Recyclage	Shamrock	Joigny (89)
Carton	Recyclage	Sorepar	Ormoy (89)
Végétaux	Compostage	Vert compost	Saint-Cyr-Les-Colons (89)
Encombrants	Enfouissement	Coved	Saint-Florentin (89)
Gravats	Remblai	SARL GYR	Saint-Florentin (89)
DDS	Incinération	CMS High-Tech	Luigny (28)

4.2 Le bilan quantitatif des tonnages traités :

Déchets	Mode de collecte	Tonnages 2013	Tonnages 2014	Tonnages 2015	Tonnages 2016	Tonnages 2017	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Part Total
OMR	PAP	1 427,90	1 374,51	1 332,45	1 310,69	1 167,47	1 171,15	1 145,52	1 187,64	18,9%
Recyclables	PAP	615,42	617,24	629,24	678,62	765,51	804,10	805,90	798,62	13,3%
Verre	AV	433,00	427,24	436,90	418,00	438,84	429,78	445,07	456,84	7,3%
Ferraille	Déchèterie	128,50	149,50	145,70	160,00	170,40	176,57	185,77	202,04	3,1%
Cartons	Déchèterie	73,10	77,70	79,90	84,50	87,70	87,69	88,58	83,25	1,5%
Végétaux	Benne	609,80	679,80	587,70	686,90	622,60	429,38	399,60	298,58	6,6%
	Plateforme broyage					93,00	404,64	597,90	502,40	9,9%
Encombrants	Déchèterie	821,70	861,40	879,10	687,10	625,60	671,50	660,60	710,28	10,9%
Bois	Déchèterie			16,28	247,10	286,80	315,68	326,00	350,93	5,4%
Mobilier	Déchèterie					93,40	216,81	187,90	189,47	3,1%
Gravats	Déchèterie	579,50	620,10	578,20	556,10	682,70	662,61	971,70	803,02	16,0%
Placo	Déchèterie					12,00	18,75	16,40	13,58	0,3%
DDS hors ECODDS	Déchèterie	24,70	26,00	13,60	16,00	18,10	22,97	28,40	35,12	0,5%
DDS ECODDS	Déchèterie			19,45	20,51	20,91	22,66	19,04	20,91	0,3%
D3E	Déchèterie	119,60	116,00	120,30	128,20	124,60	131,80	125,30	120,26	2,1%
Pneumatiques	Déchèterie					10,00	12,05	16,40	15,34	0,3%
Textiles	Déchèterie + AV						16,02	38,61	38,57	0,6%
Piles	Déchèterie						1,40	1,40	0,97	0,0%
TOTAL		4833,22	4949,49	4838,82	4993,72	5219,63	5595,56	6060,09	5827,82	100,0%

Les tonnages de la déchèterie comprennent ceux des déchèteries de Guerchy, du Toucycois et de Charny.

AV : apport volontaire

PAP : porte à porte

Le taux de valorisation de nos déchets est près de 76 % (hors gravats).

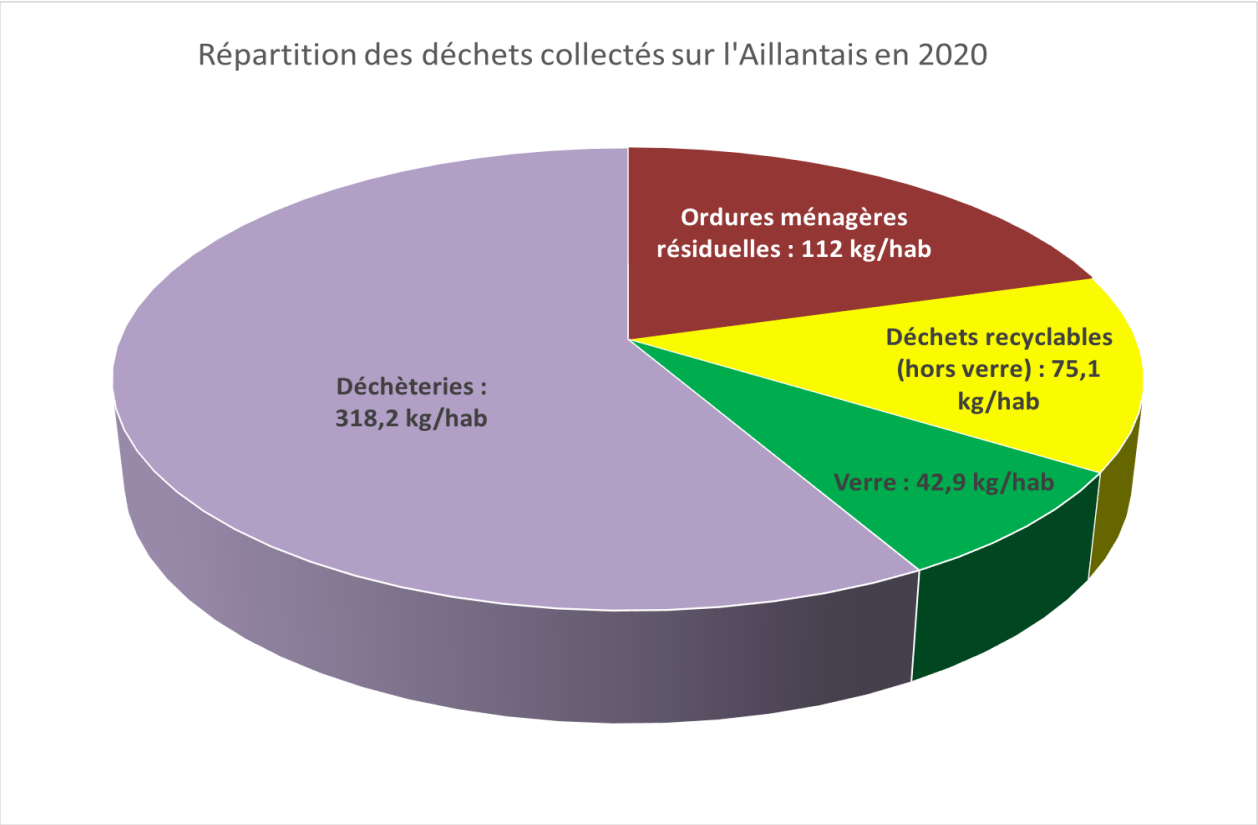

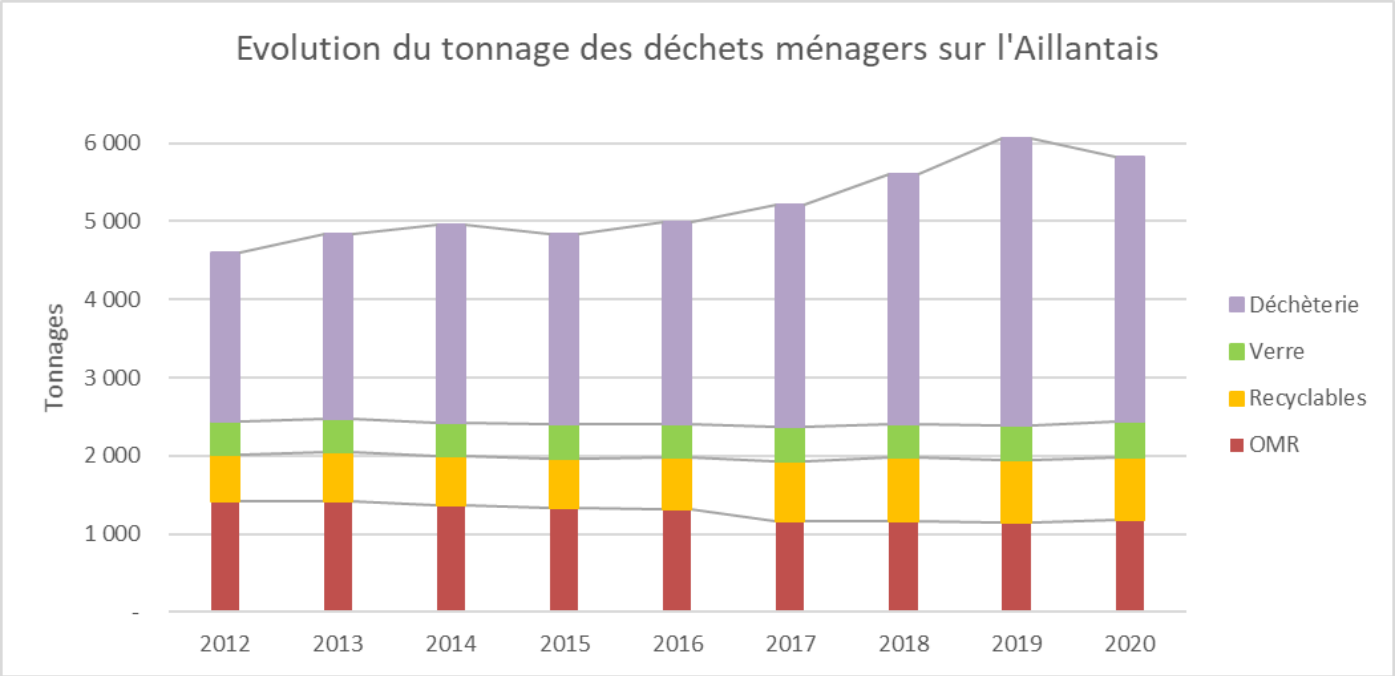

5. *La redevance incitative :*

5.1 Le nombre de bacs mis en place :

Nombre de bacs OMR :

Volume du bac	80 L	120 L	180 L	240 L	360 L	500 L	770 L	TOTAL
Nombre de bacs	1308	2166	779	770	111	23	35	5192

Nombre de bacs recyclables :

Volume du bac	120 L	180 L	240 L	360 L	500 L	770 L	TOTAL
Nombre de bacs	1400	822	588	303	10	42	3165

Dotation en sacs : 289 foyers sont dotés en sacs

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de bacs OMR	4977	5018	5006	5021	5060	5061	5131	5148	5192
Nombre de foyers dotés en sac	210	234	257	254	260	266	265	272	289
Nombre de bacs Recyclables	2396	2550	2576	2553	2820	2909	3028	3075	3165

Nous constatons cette année encore une augmentation du nombre de bacs des recyclables mis en place, cela correspond à l'extension des consignes de tri et à l'augmentation du volume des déchets recyclables.

5.2 La grille tarifaire 2020 :

Volume du bac en L	**Part abonnement**	**Part au volume**	**Part variable à la levée**	**Redevance mini 12 levées**
80	75,46 €	33,16 €	2,66 €	140,54 €
120	75,46 €	49,75 €	3,19 €	163,52 €
180	75,46 €	74,62 €	3,83 €	196,05 €
240	75,46 €	99,49 €	4,6 €	230,11 €
360	75,46 €	149,24 €	5,52 €	290,89 €
500	75,46 €	207,28 €	11,65 €	422,54 €
770	75,46 €	319,21 €	17,94 €	609,95 €

Depuis la mise en place de la redevance incitative, en 2012, le montant minimum a diminué d'environ 17%.

B. Les indicateurs financiers :

1. *Les modalités d'exploitation du service collecte et traitement :*

	Collecte	Marché d'exploitation
Collecte	Résiduelle	COVED
	Verre	COVED
	Sélective	SOREPAR/COVED
	Déchèterie	COVED + SITA (FERRAILLE)
Traitement	Résiduelle	COVED
	Verre	SAINT GOBAIN
	Sélective	SOREPAR
	Déchèterie	COVED + SITA (FERRAILLE)

2. *Le bilan annuel des coûts :*

2.1 Les principales dépenses du service :

Le bilan financier a été établi via la matrice standard d'expression des coûts, outil développé et mis en place par l'ADEME. Cette matrice offre un cadre de restitution adaptable à toutes les collectivités et qui s'appuie sur des règles et des conventions.

Matrice de présentation des coûts du service déchets

Année 2020			FLUX DE DECHETS				Total
Montants en € HT			Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs des OM	Verre	Déchets des déchèteries (hors gravats)	
Tonnage globlal collecté			1 187,64	798,62	456,84	2 581,70	5 024,80
Tonnage collecté de la collectivité			1 187,64	798,62	456,84	2 581,70	5 024,80
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	67 576,29	59 129,25	8 447,03	33 788,15	168 940,72
		Charges de prévention	4 497,10	3 934,96	562,14	2 248,55	11 242,75
		TOTAL	72 073,39	63 064,21	9 009,17	36 036,70	180 183,47
	Techniques	Collecte	214 111,03	186 000,75	30 542,32	85 529,08	516 183,18
		Pré-collecte	45 256,10	23 646,41	3 044,78		71 947,29
		Collecte	168 854,93	162 354,34	27 497,54	85 529,08	444 235,89
		Transit/transport	-	-		78 604,64	78 604,64
		Traitement	109 262,88	177 248,93	-	136 418,54	422 930,35
		Tri/Conditionnement				3 280,39	3 280,39
		Compostage				12 588,01	12 588,01
		Stockage				65 639,12	65 639,12
		Autre valo matiere				20 928,36	20 928,36
		Gestion des inertes					-
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux				33 982,66	33 982,66
		TOTAL	323 373,91	363 249,68	30 542,32	300 552,26	1 017 718,17
	TOTAL CHARGES		**395 447,30**	**426 313,89**	**39 551,49**	**336 588,96**	**1 197 901,64**

2.2 Les principales recettes du service :

Année 2020			FLUX DE DECHETS				Total
Montants en € HT			Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs des OM	Verre	Déchets des déchèteries (hors gravats)	
Tonnage globlal collecté			1 187,64	798,62	456,84	2 581,70	5 024,80
Tonnage collecté de la collectivité			1 187,64	798,62	456,84	2 581,70	5 024,80
Produits	industrielles	Ventes de produits et d'énergie		34 513,45	9 357,90	16 128,36	59 999,71
		TOTAL	-	34 513,45	9 357,90	16 128,36	59 999,71
	Soutien	Soutien accordé par les sociétés agréées et Eco-Emballages		184 476,83	5 193,61	18 139,89	207 810,33
	Aides	Aides investissement	8 156,22	5 282,98	754,71	15 282,54	29 476,45
		Fonctionnement & communication					-
		Aides à l'emploi					-
		TOTAL	8 156,22	5 282,98	754,71	15 282,54	29 476,45
	TOTAL PRODUITS		**8 156,22**	**224 273,26**	**15 306,22**	**49 550,79**	**297 286,49**

Soit un taux de couverture de 25 % des dépenses.

2.3 Calcul des différents coûts :

Coûts	Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs des OM	Verre	Déchets des déchèteries	Total
Coût complet	395 447,30 €	426 313,89 €	39 551,49 €	336 588,96 €	1 197 901,64 €
Coût technique	395 447,30 €	391 800,44 €	30 193,59 €	320 460,60 €	1 137 901,93 €
Coût partagé	395 447,30 €	207 323,61 €	24 999,98 €	302 320,71 €	930 091,60 €
Coût aidé	387 291,08 €	202 040,63 €	24 245,27 €	287 038,17 €	900 615,15 €
Coût aidé (€/tonne)	**326,10 €**	**252,99 €**	**53,07 €**	**111,18 €**	**179,23 €**
Coût aidé (€/habitant)	**36,41 €**	**18,99 €**	**2,28 €**	**26,98 €**	**84,67 €**

- Coût complet : la totalité des charges
- Coût technique : coût complet — vente matériaux
- Coût partagé : coût technique — soutiens
- Coût aidé : coût technique — soutiens — aides

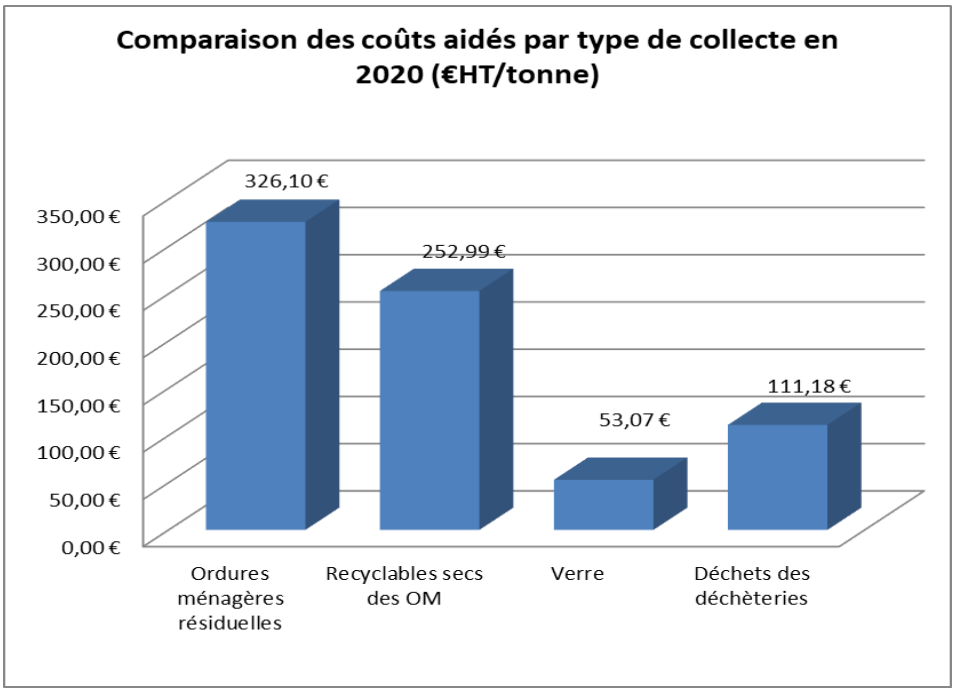

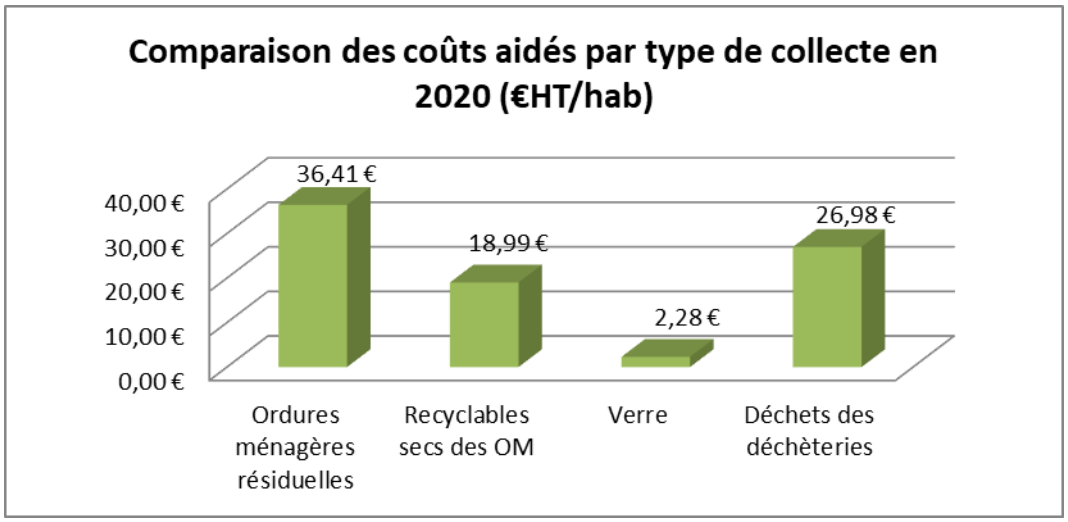

2.4 Comparaison avec les années précédentes :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Coût aidé/tonne	176,18 €	175,82 €	173,46 €	176,79 €	147,63 €	156,37 €	155,62 €	179,23 €
Coût aidé/hab	80,89 €	82,27 €	79,30 €	82,76 €	72,09 €	70,16 €	74,25 €	84,67 €

L'augmentation du coût aidé s'explique par l'augmentation des prix unitaires (indices de révision), une diminution du prix de rachat de matériaux et un arrêt des aides à l'emploi.

2.5 Comparaison avec le coût de référence national (référence année 2018) :

Le coût aidé national moyen du service public de gestion des déchets est de **98 € HT par habitant** *(source ADEME : référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets).*

C. La communication :

1. *La communication grand public :*

- Le planning de collecte pour l'année 2020 a été distribué par les communes en début d'année et il est disponible sur notre site internet.
- Chaque facture de redevance incitative a été accompagnée d'un document de communication : explication de la facture, proposition du paiement de la facture en deux fois par prélèvement automatique, la répartition des déchets produits et des erreurs de tri, les horaires de la déchèterie, la réduction des déchets.

2. *La communication auprès des scolaires :*

Il n'y a pas eu d'animation auprès des scolaires.

ANNEXES

Liste des annexes :

ANNEXE 1 : Synoptique des déchets. 25

ANNEXE 2 : Prix de reprise des matériaux recyclables collectés en porte à porte. 26

ANNEXE N°1 : SYNOPTIQUE DES FLUX DE GESTION DES DÉCHETS

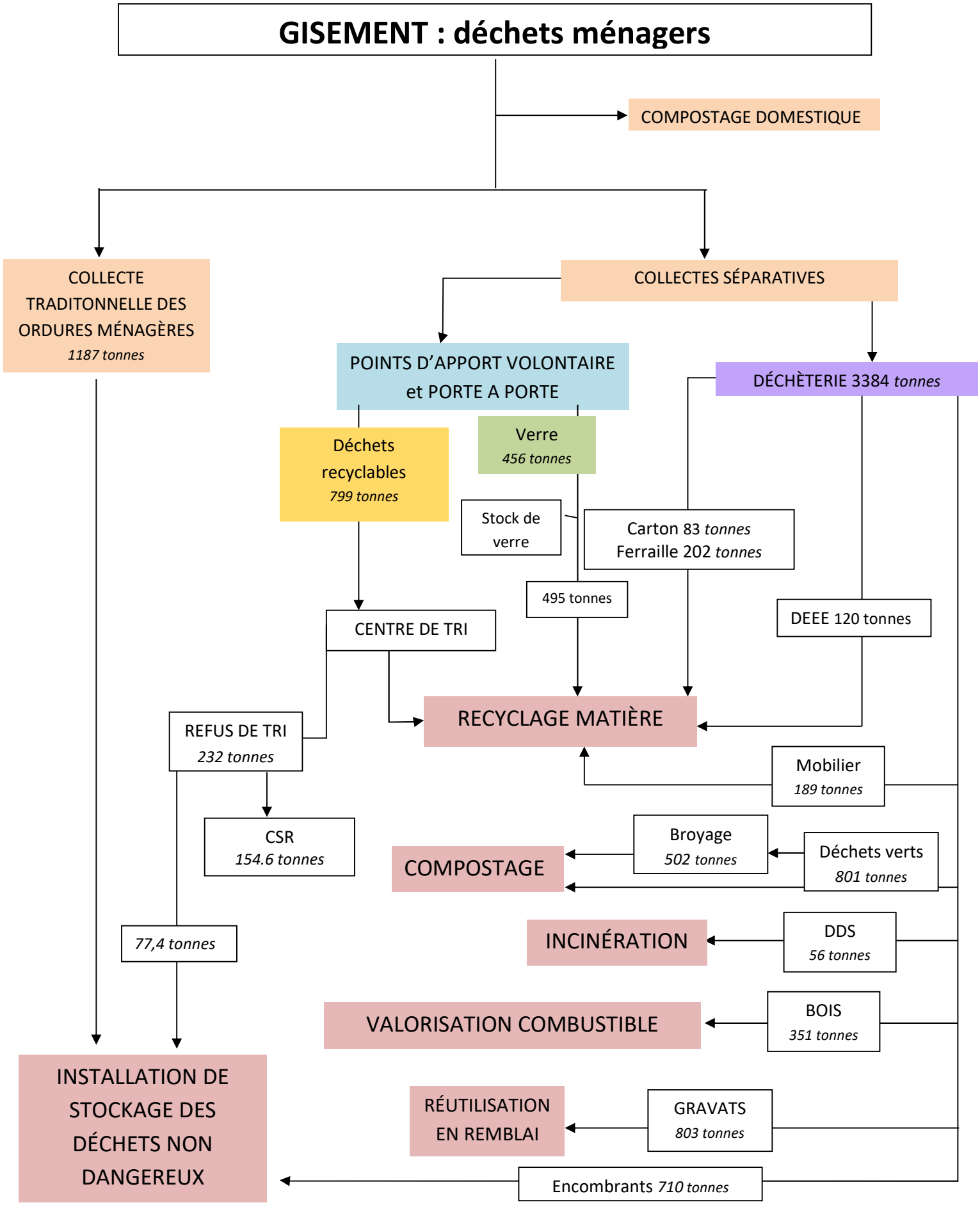

ANNEXE 2 : Prix de reprise des matériaux recyclables collectés en porte à porte.

		Répartition des recettes des reprises des matériaux 2020				
		1er Trim	2ième Trim	3ième Trim	4ième Trim	TOT
	Verre	2 994,11 €	3 154,28 €	1 907,00 €	1 302,51 €	9 357,90 €
	Cartonnette	1 785,32 €	1 271,48 €	1 774,99 €	533,82 €	5 365,61 €
	CARTON	1 944,95 €	- €	- €	1 109,70 €	3 054,65 €
	TETRA BRIQUE	- €	10,00 €	20,00 €	- €	30,00 €
	PAPIER	5 143,00 €	1 160,00 €	2 222,50 €	4 497,50 €	13 023,00 €
	TOT CORPS PLATS	**8 873,26 €**	**2 441,48 €**	**4 017,49 €**	**6 141,02 €**	21 473,25 €
	ACIER	450,00 €	450,00 €	847,80 €	720,00 €	2 467,80 €
	ALUMINIUM	- €	- €	- €	850,00 €	850,00 €
Plastiques	PE/PP/PS mixtes	210,00 €	428,40 €	- €	180,00 €	818,40 €
	PET CLAIR	2 012,40 €	2 674,80 €	1 692,00 €	1 310,40 €	7 689,60 €
	PET FONCE	313,50 €	- €	452,10 €	448,80 €	1 214,40 €
	PEBD/Film plastique	- €	- €	- €	- €	- €
	TOT CORPS CREUX	**2 985,90 €**	**3 553,20 €**	**2 991,90 €**	**3 509,20 €**	13 040,20 €
	TOTAL	**14 853,27 €**	**9 148,96 €**	**8 916,39 €**	**10 952,73 €**	**43 871,35 €**